

L'Illustration, n° 2705

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[Affaire Dreyfus](#)

Présentation

Date 1894-12-29

Genre Presse (numéro de revue)

Mentions légales Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Editeur de la fiche Jean-Sébastien Macke, Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Description & Analyse

Période de l'affaire Dreyfus 1/7 - De l'arrestation du capitaine Dreyfus (15 octobre 1894) à son transfert à l'île du Diable (13 avril 1895)

Contributeur(s)

- Macke, Jean-Sébastien (04-09-2015)
- Walter, Richard (édition numérique)

Citer cette page

L'Illustration n° 2705, 1894-12-29

Jean-Sébastien Macke, Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Zola_Dreyfus/items/show/36

Notice créée par [Jean-Sébastien Macke](#) Notice créée le 04/09/2015 Dernière modification le 13/01/2023

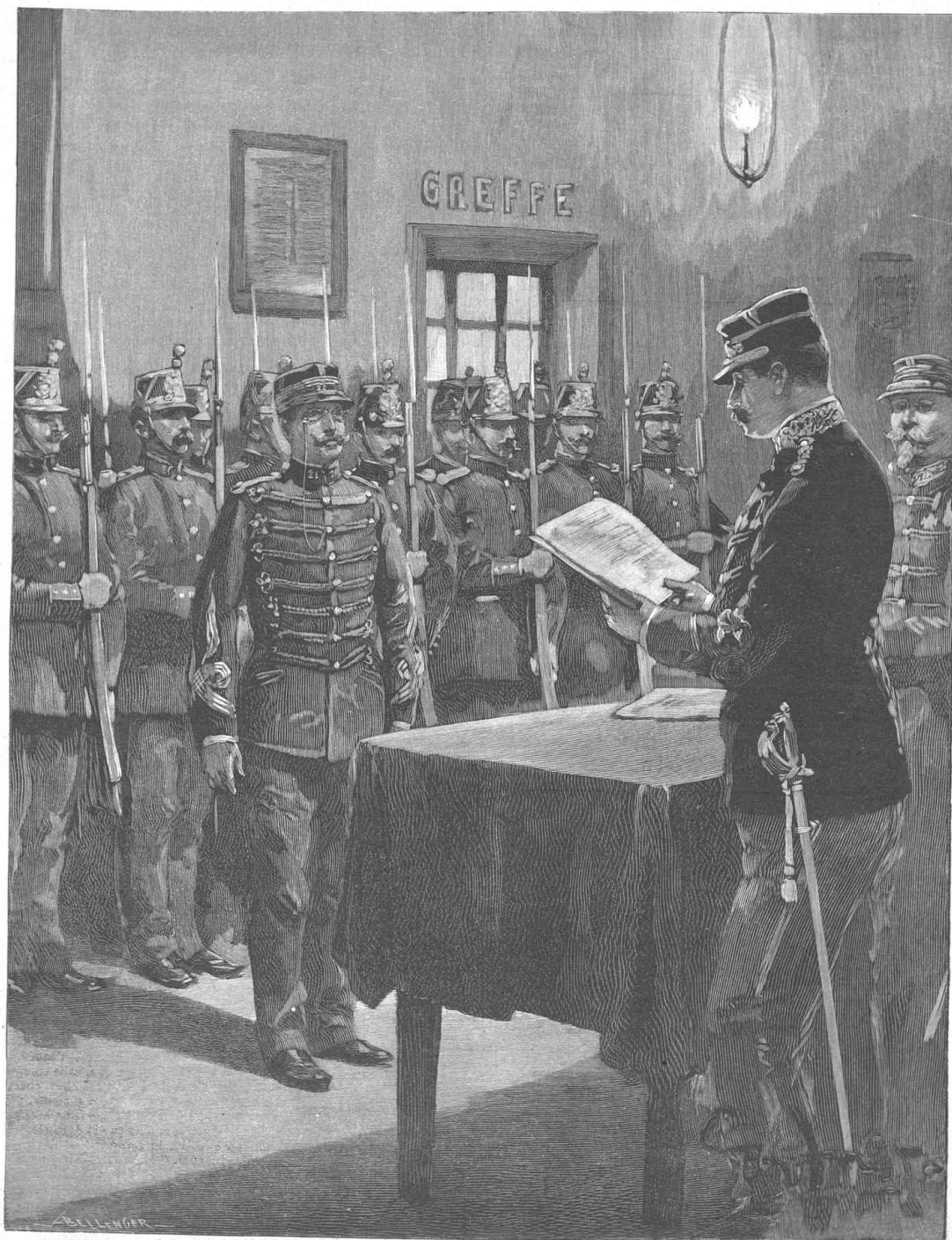
Ce numéro est accompagné d'un supplément musical.

L'ILLUSTRATION

Prix du numéro : 75 cent.

SAMEDI 29 DÉCEMBRE 1894

52^e Année. — N° 2705



L'AFFAIRE DREYFUS. — Notification au condamné de l'arrêt du Conseil de guerre.

LA CONDAMNATION DU CAPITAINE DREYFUS

Dans notre précédent numéro, nous avons reproduit la première scène du drame judiciaire qui vient d'avoir son triste dénouement devant le Conseil de guerre de Paris; nous en donnons aujourd'hui la dernière, qui, quelles qu'aient pu être les péripéties des débats à huis clos, n'a certainement pas été la moins émouvante.

Samedi, 22 décembre, vers sept heures du soir, le Conseil déclarait, à l'unanimité des voix, l'accusé coupable du crime de trahison et prononçait publiquement sa condamnation à la dégradation militaire et à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée. Conformément à la procédure de la juridiction spéciale, la lecture du jugement avait été faite hors de la présence du condamné. Il restait à lui signifier, devant la garde assemblée, sa sentence, qu'il attendait à l'infirmerie, où il avait été conduit au moment où les juges quittaient la salle d'audience pour entrer en délibération. C'est, non pas dans la cour, comme plusieurs journaux l'ont dit, mais dans la salle du greffe, que cette formalité s'est accomplie.

Cette salle, située au rez-de-chaussée, de plain-pied avec les bureaux, est, comme tous les locaux de l'hôtel, d'une grande simplicité. Ameublement sommaire : au fond, un poêle de faïence; du côté opposé, une table recouverte d'un tapis vert, derrière laquelle se tiennent M. le greffier en chef Vallecalle, et le commandant Bisset, commissaire du gouvernement. La troupe en armes s'aligne sur deux files, face à cette table. Amené par l'officier de garde, qui va ensuite prendre place à la droite du piquet qu'il commande, le capitaine Dreyfus occupe, isolé, l'espace libre au milieu de la salle. Un éclairage douteux ajoute sa note à ce tableau d'un effet impressionnant.

Sur l'ordre du commissaire du gouvernement, le greffier donne lecture du texte du jugement au condamné et lui fait connaître que la loi lui accorde un délai de vingt-quatre heures pour se pourvoir en revision.

Pendant toute cette lecture, le capitaine Dreyfus demeure impassible : pas une contraction du visage, pas un geste, pas un tressaillement; rien ne décèle les sentiments qui l'agitent à l'heure suprême du terrible châtiment, où sombre à tout jamais son honneur de citoyen français et de soldat. C'est fini. Les commandements brefs de l'officier de service, le bruit des armes, rompent seuls le silence morne. Le condamné, sous escorte, se retire d'un pas rapide, comme s'il fuyait la honte; quelques minutes après, la porte verrouillée de la cellule se refermera sur celui que l'armée vient de rejeter de son sein, comme traître au drapeau et à la patrie.